
Adresse du district d'Égalité-sur-Marne qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, en annexe de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district d'Égalité-sur-Marne qui félicite la Convention et l'invite à rester à son poste, en annexe de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 206;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29110_t1_0206_0000_8

Fichier pdf généré le 01/02/2023

pour la liberté, il n'y a plus que la vertu d'inviolable.

Votre Comité de salut public, non content d'assurer nos victoires sur l'étranger, a sans cesse les yeux ouverts sur les ennemis de l'intérieur. Impassible au milieu des plus grands orages, il sait connoître les agitateurs et ne leur laisser que le temps nécessaire pour obtenir la preuve de leurs projets liberticides sans leur donner celui de les réaliser. C'est d'après les règles de ce comité libérateur que nous ferons le serment de travailler de tout notre pouvoir au mouvement révolutionnaire. Nous le jurons. Tous ses moindres avis seront pour nous des lois. Trop heureux si nous pouvons l'aider dans ses opérations régénératrices, et mériter de mourir pour la cause qu'il a fait triompher d'une manière si glorieuse. S. et F. »

DEVROPONT (*secrét.-greffier*), FOURNIAL (*présid.*), PERDRAUX, OLFAN, BEAUDONNAT, DEVROPONT, CHAUFFOUR, BONHOMME, VERDIER - LATOUR, DESBOURS.

68

[*La Sté popul. d'Épernay, au présid. de la Conv., 10 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire et républicaine de la commune d'Épernay envoie ci-joint à la Convention copie d'un nouvel arrêté qu'elle vient de prendre au sujet du c. Blanc, d'Épernay, représentant du peuple (2).

GALOPIN (*présid.*), GODFROY.

[*Extrait des reg. de la Sté, séance du 6 germ. II*].

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport de l'arrêté de la Société relatif à l'appui qu'elle a donné à la dénonciation de fédéralisme faite à la Convention par la Société de Châlons-sur-Marne, contre le cⁿ. Blanc, d'Épernay, représentant du peuple.

Après discussion et différents amendements proposés par plusieurs membres; la Société considérant: 1° que la dénonciation de fédéralisme faite par la Société de Châlons contre Blanc ne paraît appuyée d'aucune pièce justificative, ce qui s'ensuit du silence de la Convention sur la did. dénonciation; 2° que le cⁿ. Blanc a constamment donné dans la commune d'Épernay des preuves non équivoques de son patriotisme et de sa haine pour les tyrans, rapporte son arrêté du 16 nivôse portant adhésion à la did. dénonciation; arrête que le présent arrêté sera adressé à la Convention et au cⁿ. Blanc.

Renvoyé au Comité de sûreté générale (3).

(1) F^r 4603, pl. 4, p. 8, 9.

(2) François Joseph Blanc, administrateur du département, député de la Marne à la Convention.

(3) Mention marginale, datée du 16 germ. II et signée P. Ath. Veau.

PIÈCES ANNEXES

I

Annexes au n° 14

a

[*L'agent nat. du distr. d'Égalité-sur-Marne, au présid. de la Conv.; 1^{er} germ. II*] (1).

« Citoyen président,

J'informe la Convention nationale que depuis le 26 vendémiaire jusqu'au 1^{er} germinal le district d'Égalité-sur-Marne a vendu des biens d'émigrés pour une somme de 632 335 liv. Les prix des adjudications excèdent ceux des estimations d'une somme de 332 454 liv. 13 s. 6 d.

L'argenterie provenant des ci-devant maisons du culte se porte à 1662 marcs qui ont été envoyés à la Monnaie. Les échanges de numéraire, or, argent et argenterie se portant à une somme de 38 180 liv. Vive la République. »

N. J. LEMAITRE.

b

[*Le distr. d'Égalité-sur-Marne, à la Conv.; s. d.*] (2).

« Représentants du peuple français,

Vous avez terrassé les monstres qui voulaient assassiner la Liberté. Périrent comme eux leurs complices, ceux qui déchirent le sein de la Patrie, que la terre en soit purgée. Restez à votre poste, votre courage inébranlable doit consolider le bonheur du peuple. Vive la République, Vive la Montagne. »

L. O. Y. PIERROT, J. F. N. MANGIN, DERLIEUX, J. S. CRUPART, POTTIN, N. J. LEMAITRE (*agent nat.*).

II

Annexes au n° 44

a

[*Didier Thirion, à ses collègues de la Conv.; Paris, 16 germ. II*] (3).

« Citoyens,

Puisqu'il a été question, à la séance de ce jour, de faire rendre un compte moral à chacun de nous, je le ferai de bonne grâce; je dirai,

(1) C 297, pl. 1022, p. 34.

(2) C 297, pl. 1022, p. 35.

(3) Imp. en vertu du décret du 16 germ. Broch. in-8°, 10 p. (AD XVIII^c 244).